LE NUMERO 15
JUILLET 2026

BULLETIN MUNICIPAL

SAINT-GEYRAC



L'Editorial du Maire

Bonjour à tous,

C'est l'été. C'est la période des vacances, avec des manifestations proposées par nos associations. Vous trouverez tous les détails dans l'agenda.

Mais l'été est aussi, depuis quelques années, la période où nous subissons des périodes de canicules qui mettent en difficultés nos anciens et les personnes fragiles. Cette période nous invite à faire attention à nos voisins, nos proches. Il existe également des services adaptés pour ces moments proposés par Cassiopea.

C'est aussi, la période où les sècheresses se succèdent, entrainant des restrictions de l'usage de l'eau ainsi qu'une augmentation des risques d'incendies. Soyez vigilants car la nature, la forêt qui nous entourent, représentent 97% de notre commune.

Vous pouvez venir découvrir, dans la zone humide autour des étangs du bourg, les différents panneaux du sentier d'interprétation mis en place par l'association Saint Geyrac Nature et aller vous rafraichir à la bibliothèque municipale.

Je vous souhaite à toutes et tous un bel été.

Agenda de la commune

Organisé par la Mairie et le CIS

Vendredi 24 juillet
Concert classique
“Trio Alta de Paris”
20h30
Eglise de Saint Geyrac

Comité des Fêtes

Marché de nuit
Samedi 25 juillet
A partir de 19h
Place du village

Collecte pour le don du sang

Vendredi 31 juillet

Salle des Fêtes de Rouffignac

15h30 - 19h
Prise de rendez-vous :
mon-rdv-prisedesang.efs.sante.fr

Saint-Geyrac Nature

Observation des papillons de nuit
Samedi 29 août
Salle des fêtes
20h30 auberge espagnole
Puis vers 21h30
Observation avec système d’appât

Journée du Patrimoine
Eglise de St Geyrac
Dimanche 20 septembre 16h
Vox Vesunna, le choeur des Hommes du Périgord
Organisée par la Mairie et le CIS

Comité des Fêtes

Soirée Paëlla : Samedi 12 septembre
Salle des Fêtes
19h

Comité des Fêtes et Mairie

Dimanche 11 octobre
Repas communal
12h
Salle des fêtes



Du côté de la mairie





Photo de Patrice Albert

L'ensemble du Conseil Municipal a convié samedi 6 juin les habitants à venir assister à la plantation de l'arbre communal suite aux élections municipales.

Une centaine de personnes a répondu au rendez-vous. L'arbre choisi est un érable français et il a été planté dans la zone humide de la commune près des étangs.

C'est la première fois que l'on déroge dans ce village à la coutume de la plantation des mais. Cela consistait à couper des pins (onze, un pour chaque élu), à les décorer et les planter devant chaque domicile des personnes à honorer qui en contrepartie offraient des "agapes" aux villageois présents.

Cette année l'équipe municipale a opté pour un seul arbre, vivant, et a invité tous les participants à un apéritif suivi d'un buffet dinatoire avec des grillades.

Cet événement qui rassemble les gens dans un village à l'habitat dispersé a été très apprécié par la population.



Le budget de la commune

Le Compte administratif 2025

BUDGET

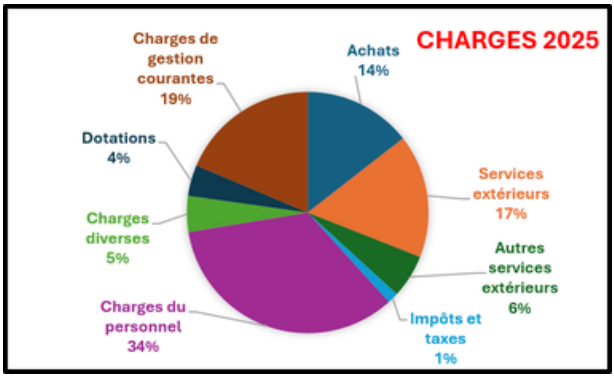

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du compte administratif 2025 de la commune se compose de :

- **Charges : 226 336€**
- **Produits : 300 071€**

Le résultat 2025 est excédentaire de 73 736€

Section d'investissement

La section d'investissement du compte administratif 2025 de la commune se compose de :

- **Charges : 232 446€**
- **Produits : 220 615€**

Le résultat 2025 est déficitaire de – 11 830€

Ce déficit s'explique par le fait que toutes les subventions n'ont pas encore été perçues dans la mesure où elles ne commencent à être versées que lorsque les chantiers sont officiellement terminés. L'avance de trésorerie est assurée par la commune.

Les dépenses se décomposent ainsi

- **Charges diverses obligatoires : 4 613€**
- **Emprunts et dettes : 21 854€**
- **Petits investissements : 14 609€**
- **Gros investissements : 191 370€**

Cet excédent va donc permettre d'autofinancer une partie des dépenses 2026 de la section d'investissement.

Les dépenses 2025 se décomposent ainsi :

- **Achats : 32 711€**
- **Services extérieurs : 37 455€**
- **Autres services extérieurs : 13 117€**
- **Impôts et taxes : 3 394€**
- **Charges du personnel : 77 201€**
- **Charges diverses : 10 922€**
- **Dotations : 9 417€**
- **Charges de gestion courantes : 42 114€**



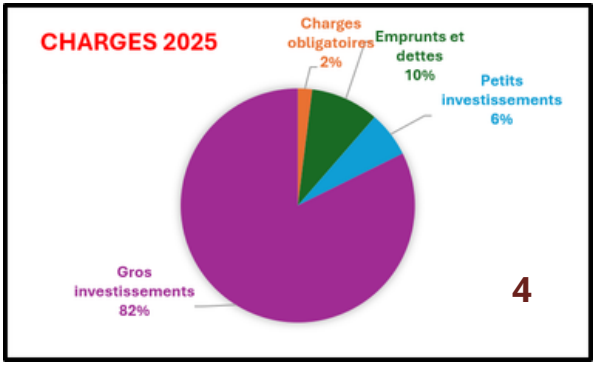



Le Budget Primitif 2026

Concernant la section de fonctionnement le budget primitif 2026, en dehors des dépenses habituelles toujours en augmentation, prévoit :

- **de réaliser l'aménagement de 2 prises électriques à l'extérieur de la salle des fêtes pour les différentes manifestations des associations,**
- **de rénover une partie de la toiture de l'église touchée par des fuites dues à des tuiles gelées.**
- **de rénover des chemins blancs en expérimentant une castine composée de chaux**

Il s'élève à 310 687€.

Concernant la section d'investissement, le budget primitif 2026 prévoit surtout :

- **d'acheter un nouveau congélateur pour la salle des fêtes,**
- **de réaliser la rénovation de l'éclairage public du bourg pour 17 624€ HT avec 14 428€ de subvention soit 81%,**
- **d'acheter un nouveau tracteur tondeuse pour 19 000€,**
- **de continuer d'aménager le sentier découverte dans la zone humide des étangs labellisé par l'office du Tourisme du Grand Périgueux « sentier de la biodiversité » pour 11 611€ avec 8 127€ de subventions soit 70%,**
- **De finir l'aménagement du bourg en début d'année 2026.**

Il s'élève à 182 761€. Il a pour objectif de s'appuyer sur 154 522€ de subventions soit 84% du budget total de la section d'investissement.



L'éclairage public



La rénovation de l'éclairage du bourg est terminée. Les 7 lampadaires ont été changés pour être équipés de led afin de réduire la consommation électrique.

De plus, suite au diagnostic réalisé par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) à la demande du SDE24, il avait été constaté que nos 7 lampadaires avaient un impact sur la nature, dans la mesure où ils perturbaient la vie nocturne de certaines espèces, notamment, les insectes, les batraciens et les oiseaux.

Ces 7 lampadaires ont été dotés d'un éclairage ambré, couleur qui a le moins d'impact sur la faune nocturne.

Tous les éclairages seront orientés uniquement vers le bas. 4 lampadaires sont dotés d'une plaque qui empêche la lumière d'éclairer vers la zone humide des étangs. De plus tous les lampadaires sont gérés de façon individuelle afin de réduire au maximum leur impact sur la faune au moment des périodes de reproduction.

Cette gestion individuelle a couté 7 800€ HT, intégralement financée par le SDE24, qui a proposé que la commune de St Geyrac soit la première commune expérimentale du département pour cette gestion individualisée des lampadaires.

La trame noire qui est maintenant obligatoire dans le PLUI, prévoit toujours l'extinction des lampadaires au cœur de la nuit.

La totalité de ce chantier aura coûté 17 624€ HT financé à 81% par des subventions.



Le sentier d'interprétation de la biodiversité

Depuis quelques années la zone humide du bourg avec les étangs, les sources, le ruisseau du Saint-Geyrac et ses mares attenantes, les prés qui l'entourent, sont une zone naturelle que la commune protège. Cet espace naturel offre un lieu de promenade et de loisirs.

Cet espace sert aussi de support pour des activités pédagogiques d'éducation à l'environnement de l'association Saint Geyrac Nature qui accueille en partenariat avec la bibliothèque municipale des enfants des écoles alentours et du centre de loisirs de Milhac d'Auberoche.

Afin de rendre plus accessible et lisible cette nature, l'association Saint Geyrac Nature a décidé de créer un sentier de découverte et d'interprétation. Ce projet est porté par la Mairie qui l'a inscrit dans le dispositif des fonds européens Leader.

Les subventions européennes demandées qui assurent 80% du budget hors taxe ont été accordées. Le projet s'élève à 10 285 € HT. La subvention européenne LEADER s'élève à 8 227 euros.

L'objectif était de réaliser des panneaux sur mesure incluant les éléments des diagnostics de la faune et de la flore. Chaque panneau est ainsi unique. De plus certains panneaux bénéficient d'une surface aimantée qui permet de développer des activités pédagogiques d'éducation à l'environnement directement sur le site.

Ce projet a permis d'obtenir le nouveau label de « Sentier de la Biodiversité » délivré par l'Office de Tourisme du Grand Périgueux. Seules 2 communes l'ont obtenu pour l'instant : Saint Geyrac et Manzac/Vern.

Il sera bientôt prolongé le long du ruisseau sous la dynamique de Saint Geyrac Nature. D'autres subventions ont déjà été obtenues pour le réaliser.



Du côté de la mairie

Le tracteur tondeuse

La commune a acheté un nouveau tracteur tondeuse. Il s'agit d'un investissement de 19 100€ TTC. Ce changement était nécessaire, l'ancien tracteur commençait à accumuler de nombreuses pannes après 25 ans d'utilisation.

Rappel risques incendies

Les périodes estivales sont marquées maintenant par des épisodes de canicule et de sècheresse.

La commune est recouverte à 71% par la forêt. Elle est donc sensible aux risques d'incendies. L'habitat est diffus, de nombreuses maisons sont installées soit en bordure de la forêt, soit en forêt.



Pour rappel, il est interdit de façon permanente partout :

- **De brûler des déchets verts du 01 mars au 30 septembre**
- **D'utiliser des lanternes volantes**

Pour rappel, il est interdit toute l'année en forêt et à proximité :



- **D'utiliser du feu**
- **De fumer**
- **De jeter des débris en feu**
- **De brûler des déchets verts**
- **De faire du camping sauvage et de faire un bivouac**
- **D'utiliser des outils qui utilisent du feu (chalumeau par exemple)**

Pour rappel, le débroussaillement est obligatoire dans une zone de 50 mètres autour de la maison.

La personne qui doit le faire est celle qui occupe la maison, qu'elle soit propriétaire ou locataire. Il s'agit de couper les herbes sèches, les massifs de ronces, les buissons envahissants. Il ne s'agit pas de couper les haies, ni les arbres. L'objectif est d'empêcher le feu de se propager rapidement par le sol jusqu'à la forêt.

Si la zone des 50 m autour de la maison dépasse les limites de la propriété, il faut également débroussailler cette zone après en avoir informé le propriétaire qui ne peut pas s'y opposer.

Pour vous aider à délimiter ce périmètre de débroussaillement autour de votre maison vous pouvez vous rendre sur le site :

https://oudebroussailler.fr.

Vous pourrez visualiser parfaitement votre maison et le périmètre à débroussailler autour.



La téléassistance de Cassiopea fonctionne aussi pour la canicule

Suite aux derniers épisodes de canicule, il est important de rappeler que la commune a signé une convention de partenariat avec Cassiopea.

Les personnes qui souhaitent accéder au service de la téléassistance peuvent bénéficier d'une aide financière de la commune pour essayer le dispositif.

Cassiopea offre 2 mois d'essai de la téléassistance. La commune de Saint Geyrac offre le 3ème mois. L'objectif est de faciliter l'accès à la téléassistance en permettant aux personnes de l'essayer pendant un trimestre. En revanche, la commune ne participera pas au financement de l'utilisation de la téléassistance par la suite.

Si vous êtes intéressé n'hésitez pas à contacter Cassiopea par téléphone au 05.53.53.54.54 ou par mail à l'adresse contact@cassiopea.fr et la Mairie de Saint Geyrac si vous rencontrez une quelconque difficulté. Des permanences de Cassiopea pourront être organisées à la demande à la Mairie.

Ce dispositif fonctionne toute l'année et vous permet de bénéficier d'un suivi particulier par contact téléphonique lors des périodes de canicule.

Des nouvelles de la boîte aux lettres de la Poste située à Landrevie



La Poste nous a demandé de pouvoir retirer la boite aux lettres jaune de la Poste située à Landrevie. Nous avons proposé de la conserver pour une année pour permettre aux habitants de pouvoir l'utiliser.



Les boites aux lettres de la Poste de Landrevie et du bourg fonctionnent toujours. Le courrier est toujours relevé, mais la Poste souhaite les retirer si elles ne sont pas utilisées.

Cérémonie du 8 mai


Le dépôt de gerbe du Maire et M Goerig


La minute de silence


Le discours du maire

Comme chaque 8 mai, les Saintgeyracois ont été invités à se recueillir devant le Monument aux Morts pour saluer la Mémoire de tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour assurer aux Français un pays libre. Dans le contexte actuel, on ne peut ignorer le symbolisme puissant de cet hommage!

Cette année, la bibliothèque avait organisé en même temps une exposition sur la seconde guerre mondiale qui a remporté un franc succès. Bernard Goerig, petit-fils de Joseph Duss, évacué alsacien en 1940, est revenu en Dordogne pour l'occasion.





Retrouver en téléchargement tous les bulletins municipaux sur https://saintgeyrac.com/la-mairie/



Bibliothèque municipale





Cet été la bibliothèque municipale vous invite à découvrir l'art de l'origami grâce à ses ateliers ouverts à tous, animés par Annick et Marie-José.

Vous avez à votre disposition une valise spécialement conçue par la BDDP (Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord) comprenant une sélection soigneusement choisie de livres et de modèles d'origami. Vous pourrez utiliser le matériel fourni.





ATELIERS ORIGAMI

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT GEYRAC

Juillet / août 2026

Mercredi 8 juillet à 14h30
Jeudi 16 juillet à 9h30

Mercerdi 12 août à 14h30
Mercredi 26 août à 14h30

Le matériel est fourni

Animés par Annick (Asso° CECLIC) et Marie José

Gratuit, ouvert à tous, les enfants de moins de 11 ans accompagnés









Dates de fermeture de la bibliothèque cet été :
du 20 juillet au 3 août 2026





Comité des Fêtes

La Saintgeyracoise





Une vingtaine de personnes se sont retrouvées dimanche 10 mai dans la salle des fêtes pour partager un déjeuner sous forme d'auberge espagnole. L'ambiance fut particulièrement conviviale et chaleureuse, égayée par les plats concoctés pour l'occasion par les convives, une dégustation de vins blancs offerts par nos deux alsaciens Bernard et Béatrice Goerig (famille de J Duss) et par un air d'accordéon interprété par le compagnon de Sophie Haffner, poétesse rouffignacoise qui a présenté ses recueils de poésie le 25 avril à la bibliothèque de Saint-Geyrac. A réitérer en 2027!



Cette animation avait pris la place de la traditionnelle fête du village qui se déroulait toujours le deuxième week-end du mois de mai. Cette année le Comité des Fêtes a choisi de reculer la fête communale d'un mois, à cause des intempéries les 2 années précédentes à cette période. Bien lui en a pris, vue la terrible averse qui a balayé le village dans l'après-midi !!

Comité des Fêtes

Retour sur la sortie au château de Biron





Les 4 jeunes Saintgeyracois qui ont participé à la sortie au château de Biron le dimanche 17 mai sont revenus ravis de leur visite. Non seulement, ils ont profité d'un décor qui les a plongés dans l'époque médiévale, mais ils ont pu aussi apprécier une magnifique exposition de bonsaïs.









Après un déjeuner au restaurant, Gabriel (Président du Comité des Fêtes) les a reconduits à St Geyrac. Les familles le remercient chaleureusement pour l'organisation de cette sortie et le transport de leurs enfants. Cette activité s'inscrivait dans le cadre des cadeaux de Noël pour les 8-15 ans organisé par le Comité des Fêtes.

La fête du village

Le concours de pétanque a ouvert la fête sous une chaleur accablante dès le samedi 13 juin après-midi. 18 équipes ont participé à cette animation. Tout le monde a été récompensé par des lots. Heureusement, la buvette à proximité des joueurs disposait de boissons fraîches , dont la bière qui a eu beaucoup de succès.

En soirée 118 convives ont pu apprécier un excellent repas concocté par le traiteur du "Petit Nice", et ce à un prix défiant toute concurrence ! Puis la soirée s'est poursuivie par le traditionnel feu d'artifice. Le spectacle valait le déplacement : encore plus beau que les années précédentes, ces éclats de lumière et fusées ont été applaudis à plusieurs reprises, notamment le dernier tableau, un festival de serpentins aériens parmi les étoiles de feu. On en a pris plein les yeux!

Comité des Fêtes

le concours DE PÉTANQUE





Le dimanche, le concours de pêche et le vide-genier ont entamé cette journée encore plus torride que la veille. Si des chineurs matinaux ont fréquenté les stands, l'après-midi le soleil de plomb a découragé les meilleures volontés !

Vers 17h le tirage de la tombola terminé, les organisateurs ont clôturé la fête.

L'année prochaine, des forains devraient venir égayer les festivités.

Le Comité remercie vivement tous les bénévoles.



LE CONCOURS DE PÊCHE





Marché de nuit

Saint-Geyrac le 25 juillet 2026 à 19h

Sur la place du village

Venez avec vos couverts afin de profiter d'une ambiance conviviale et chaleureuse





Saint-Geyrac Nature





Conférence sur les hirondelles dimanche 24 mai



Dans le cadre de la fête de la Nature organisée dans la commune par l'association « Saint-Geyrac Nature » une quarantaine de personnes ont assisté à la conférence sur les hirondelles tenue par Naomi de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux).

Naomi a présenté plusieurs espèces d'hirondelles à travers un diaporama très bien documenté : l'hirondelle des rochers, l'hirondelle de rivage, l'hirondelle rousseline, l'hirondelle de fenêtre, l'hirondelle rustique, ces 2 dernières étant les plus courantes en Dordogne.

A l'extérieur seuls des martinets ont pu être observé, voletant rapidement au-dessus du bourg : ces oiseaux ne se posent quasiment jamais car leurs pattes sont trop courtes pour leur permettre de prendre leur envol quand ils sont au sol.

On se demande pourquoi les hirondelles ont déserté notre village...

Appel de l'association



Lors de notre annuelle Fête de la Nature, le 24 mai dernier, nous avons reçu Naomi de la LPO Dordogne (Ligue pour la Protection des Oiseaux) pour parler des hirondelles. Nous avons parlé tout particulièrement des deux espèces que nous pouvons accueillir chez nous, à savoir, l'hirondelle rustique et l'hirondelle de fenêtre. Nous avons découvert que leur situation est préoccupante. Les hirondelles disparaissent à grande vitesse en France. Entre 2001 et 2025, la population française d'hirondelles rustiques – la plus répandue des cinq espèces nichant dans l'Hexagone – a diminué de 40%, d'après les observations remontées chaque année par des centaines d'ornithologues et analysées par les scientifiques. Et le déclin a plutôt tendance à s'accélérer ces dernières années (Muséum national d'histoire naturelle - MNHN). La situation est sensiblement la même pour les hirondelles de fenêtre.

Face à ce constat, nous avons décidé de candidater à l'opération « Les CPN volent au secours des hirondelles » proposée par notre Fédération nationale des Clubs Connaître et Protéger la Nature. Notre candidature ayant été acceptée, nous faisons appel à volontaires pour contribuer à notre projet, que vous soyez adhérents ou non adhérents.

Il s'agira de procéder à deux inventaires en **septembre 2026** et en **juillet 2027**. Nous fournirons des fiches Inventaires très simples aux habitants volontaires afin qu'ils recensent les hirondelles rustiques et/ou les hirondelles de fenêtre qui ont trouvé refuge chez eux. Après les avoir renseignées, vous pourrez nous les transmettre et nous les rassemblerons avant de les envoyer à la fédération. Si vous avez besoin de jumelles pour les comptages, nous pourrons vous en prêter. Nous vous enverrons également des documents pour vous informer sur les hirondelles. Mais vous pouvez dès à présent visionner une vidéo en flashant le QR-code ci-dessous.

Cette opération nous permettra d'établir une carte des zones de la commune qui attirent les hirondelles. Si au contraire, vous n'en avez pas ou n'en avez plus chez vous, n'hésitez pas à nous le signaler, cela nous intéresse aussi. Sachez qu'il n'y en a plus du tout dans le Bourg (ce sont les martinets que nous pouvons admirer en vol à cet endroit car ils nichent dans les anfractuosités des murs de l'église). Nous allons d'ailleurs réfléchir aux actions à mettre en place pour faire revenir des hirondelles de fenêtre dans le centre de notre village.

Pour participer, envoyez vos noms, prénoms et adresse mail afin que de pouvoir recevoir le matériel. Vous pourrez également retirer les fiches Inventaires à la Bibliothèque aux heures d'ouverture ainsi qu'à la mairie. Un petit cadeau sera offert à chaque famille participant à l'opération.

Adresse mail pour vos retours : **nature.saintgeyrac@mailo.com**



Un grand merci d'avance !



Vidéo Les Hirondelles :
La Chronique du Vivant



Le petit miraculé de l'église Saint-Cyr

Un petit faucon est tombé de son nid dimanche 13 juin pendant la fête du village

Il s'est retrouvé transi au pied de l'église et en grand danger à cause de la route.





Rachel et Cédrine l'ont récupéré dans un carton sur les conseils de la LPO

Les deux jeunes femmes ont réussi à le hisser sur le toit de la chapelle le plus haut possible.





On sait que ses parents nichent en haut du mur de l'église. Tout espoir est permis!



Dès le dimanche suivant, il s'était bien remplumé sur son pan de toit malgré la canicule





Puis il quitte progressivement le toit de la chapelle et s'émancipe...



CONCERT CLASSIQUE EGLISE DE SAINT-GEYRAC



Trio Alta de Paris

Vadim Tchijik – Igor Kiritchenko Erik Sobczyk

Vendredi 24 juillet 2026

20h30

Joseph Haydn - Maoro Giuliani - Enrique Granados - Niccolo Paganini - Friedrich Burgmüller - Fritz Kreisler

Entrée adultes : 12 euros - Gratuit moins de 16 ans

Organisé par la Mairie et le CIS

Histoire

Blason des Abzac sur la couverture du document



Possessions des Abzac de La Douze sur Saint-Geyrac dans les années 1481-1484.

Ces impositions sont répertoriées dans trois lièves[1], voici la première.

Nous sommes à la fin du XVIème siècle, Jean d'Abzac est seigneur de la Douze, ses ancêtres ont reçu Saint-Geyrac par mariage avec la seigneurie de Reilhac, il est le fils aîné de Gui d'Abzac et d'Agnès de Montlouis. Jean devient seigneur de la Douze en 1479 à la mort de son père Gui, il a alors 50 ans environ. Jean s'est marié en deuxièmes noces avec Jeanne de Narbonne-Talairan en 1470. Jean d'Abzac, en plus d'être seigneur de la Douze, la Cropte, Vergt, Reilhac[2], etc., est chambellan et maître d'hôtel de Jean d'Albret[3]. Jean d'Abzac fait établir ces documents afin de gérer son domaine et prélever les impôts.

Bondue à la Grèlerie paye 59 sous 6 deniers[4], 10 eymines[5] de froment, 10 eymines de seigle, 12 eymines d'avoine et 4 poules.

Son fils, Pierre Bondue paye 4 eymines de seigle, 2 eymines de froment et 3 eymines d'avoine.

Son frère Jean Bondue paye 6 eymines de froment et 7 eymines d'avoine.

Fernand Bondue paye 37 sous et 6 deniers plus 20 deniers de ce qu'il tient à Puey Adobac, 10 eymines de froment, 10 eymines d'avoine et 3 poules.

Son fils Antoine paye pour ce qu'il tient à la Rolfie 10 eymines de froment, 10 eymines de seigle et 37 sous 6 deniers pour le droit de moudre[6].

Hélie Brassac paye 32 sous, 4 eymines de froment, 4 eymines d'avoine, plus, pour ce qu'il tient à Janarzac 3 eymines de froment, 3 eymines d'avoine et 15 sous.

Les tenanciers de la Trobadia alias la Coquellerie payent 22 sous 6 deniers, 4 eymines de froment, 2 eymines de seigle et 8 eymines d'avoine.

L'arbalétrier[7] paye 1 eymine de froment, 2 eymines d'avoine et 8 eymines de seigle.

Antoine et Pierre payent 3 eymines de froment, 6 eymines d'avoine et 6 sous.

Jean Boudru dit Guigno, pour lui et pour ce qu'il a acheté au Queyrel, paye 4 eymines de seigle, 2 eymines d'avoine et 2 poules.

---

[1] Une lève correspond à un extrait d'un terrier et servait au notaire ou au receveur des impôts à consigner les sommes perçues par année et les mutations intervenues sur les biens. Il s'agissait d'un outil indispensable à la gestion d'une seigneurie qui pouvait servir de preuve en cas de perte d'un terrier.

[2] Saint-Geyrac est inclus dans la seigneurie de Reilhac.

[3] Comte de Périgord et vicomte de Limoges depuis 1481.

[4] Anciennes monnaies, il faut 12 deniers pour faire un sou et 20 sous pour faire une livre.

[5] Ancienne mesure correspondant à un-demi setier, soit environ 35 litres.

[6] Le droit de moudre se paye au Seigneur, pour moudre 250kg de froment et 250kg de seigle il paye 37 sous 6 deniers.

[7] Nous avions donc un fabriquant d'arbalètes à Saint-Geyrac.



Histoire



Jean Reynal dit Blanquet[1] paye 12 sous 6 deniers, 4 eymines de froment, 7 eymines d'avoine et 2 poules.

Jean Robert dit Poutardia paye 12 sous 6 deniers, 2 eymines de froment, 2 eymines de seigle et 7 eymines d'avoine.

Jean Demarles pour lui et ce qu'il a acheté à Lauzélie et à la Pautardie, paye 3 sous 6 deniers.

Blase de Vilanolas de Lauzélie paye 6 sous 8 deniers, 2 eymines et 2/3 de froment, 2 eymines de seigle, 2 eymines et 2/3 d'un carton[2] d'avoine et 2 poules.

Chavaliac paye 12 sous pour 2 cartons de seigle[3] qu'il doit à la Demoiselle de La Douze[4]

Hélie Robert dit Pastout pour ce qu'il tient à Lauzélie et ce qu'il a acheté à Pierre et Arnault Robert, ses frères, doit payer 2 sous, 3 eymines de froment et 2 poules.

Pierre et Arnault Robert pour ce qu'ils tiennent à Lauzélie payent 12 sous, 5 eymines moins un picotin[5] de froment, 4 eymines de seigle, 5 eymines et 1/3 de carton d'avoine et 2 poules.

Pour moudre les noix acquises de monsieur de Javarzac : 7 sous 6 deniers, 4 eymines de seigle, 4 eymines d'avoine et 3 poules[6].

Jean Reynal de la Sigonie paye 49 sous 9 deniers, 6 eymines de froment, 2 eymines de seigle, 11 eymines d'avoine et 3 poules.

Pour sa part de ladite mouture des noix il doit 7 sous 6 deniers, 4 eymines de seigle, 4 eymines d'avoine et 3 poules.

Guillaume et Michel de Monferrier payent 5 livres, 14 eymines de froment, 5 eymines de seigle, 20 eymines d'avoine et 5 poules.

Guillaume et Etienne Doux Champs payent 38 sous 3 deniers, 8 eymines de froment, 10 eymines de seigle, 14 eymines d'avoine et 2 poules.

Jean Dechants paye pour Léonard Marsuel 9 sous.

Marc de Landrevie pour lui et les siens paye 21 sous, 3 eymines de froment, 3 eymines de seigle, 4 eymines d'avoine et 2 poules.

Hugues de Laudinie paye 16 sous plus 9 sous pour sa part de Lepalmia, 6 eymines en tout de froment, 2 eymines de seigle et 4 eymines d'avoine.

Brassac paye 7 eymines de froment, 4 eymines d'avoine, 3 cartons d'avoine, et 10 livres 7 sous[7].

---

[1] Peut-être l'origine du nom de lieu « Les Blanquets ».
[2] Ancienne mesure correspondant à un-quart de setier, soit environ 17,5 litres.
[3] 2 cartons de seigle = 35 litres (environ 25kg) valent 12 sous, soit environ 6 deniers le kilo de seigle.
[4] Anne d'Abzac, fille de Jean, elle épousera Jean de Jaubert en 1489, seigneur de Montardy.
[5] Ration journalière de grains pour nourrir un cheval.
[6] Taxe sur le droit de moudre, les moulins appartiennent au seigneur.
[7] Gros propriétaire pour payer une telle somme, 10 livres équivaut à 200 sous.



Histoire



Hugues de Landrevie paye 6 eymines de froment et 3 eymines d'avoine.
Les héritiers Demasse payent 4 eymines d'avoine, 2 eymines de froment et 2 eymines de seigle.
Pasquet de la Pautardie paye 7 eymines d'avoine, 2 eymines de froment et 2 eymines de seigle.
Blase de Lauzélie paye 2 eymines de froment, 2 eymines d'avoine, 2 eymines et 1/3 de seigle et 6 sous.
Michel de Monferrier paye 6 eymines d'avoine, 7 eymines de froment, 5 eymines de seigle, 5 poules et 35 sous plus 15 sous.
Etienne Badoulie paye 7 eymines d'avoine et 34 sous
Gui de la Coquelerie paye 2 eymines de froment 4 eymines d'avoine et 9 sous.
L'enfant Pipitte paye 9 cartons de froment.
Pierre de la Grèlerie paye 4 eymines de froment et 3 eymines d'avoine.
Jean Badolet paye 2 eymines de seigle et 2 eymines d'avoine.
Antoine Doz paye 7 eymines de froment.
Marte paye 3 sous.
Arnault Joubert de Lauzélie paye 7 sous 8 deniers.
Marcel et Michel de Monferrier ont emprunté 33 sous plus 16 sous[1].
Pasquet de la Pautardie a emprunté 1 florin[2].
Guillaume de Monferrier doit payer 3 livres 17 sous qui ont été ramenés à 3 jours de travail, 3 sous et 5 poules[3].
Blase de Lauzélie paye 6 sous 8 deniers.
Peyraut paye 34 sous.
En mai il a payé 5 sous.
Mary a payé 12 deniers.
Brassac a payé pour son fils Hélie 49 sous.
Antoine de Jean Merle a payé 7 sous 4 deniers et les journées qu'il doit.
Pierre de la Grèlerie a payé 15 sous.
Jean de Landrevie a payé 7 sous 6 deniers. En mai il a emprunté 2 livres.
Antoine Rimat alias Vandon a payé 55 sous 9 deniers.
Andrieu de la Grèlerie a payé 51 sous 3 deniers.
Blanquet a emprunté 15 sous 6 deniers.
Hugues de Landrevie a payé 20 sous et a emprunté 7 sous 3 deniers pour Guillaume de l'Escornerie.
Etienne Bourdeu de la Coquelerie a emprunté 11 sous 3 deniers.
En mai il a emprunté pour son frère Pierre 3 sous 5 deniers.

---

[1] On voit que l'on peut également emprunter de l'argent au seigneur.
[2] Sous Louis XI et Charles VIII le florin d'or est importé d'Italie, il vaut entre 27 et 33 sous selon les années
[3] Ici on voit qu'en place de payer en argent on peut payer en journées de travail pour le seigneur.

Etienne Deschamps dit Badolie a payé 17 sous et a emprunté 2 sous 6 deniers pour le vicaire de Saint-Geyrac[1], pour dire une messe pour Masrenge.

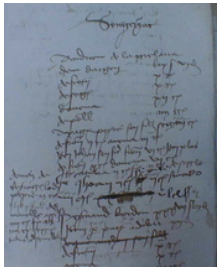

Exemple de l'écriture du document

Antoine Bourde de la Roussie a payé 4 sous.
Un porc vaut 32 sous en 1484.
Michel et Marcel de Monferrier doivent 30 sous.
En mai Hugues Pasquer doit 17 sous.
Un porc qui a mis bas vaut 20 sous.
Jean Morles doit 3 sous.
Blase de Lauzélie doit 9 sous 9 deniers.
Antoine Reinaut de Lasgounie paye 7 eymines 1 carton de froment, 4 cartons de seigle, 16 cartons de semences, 4 poules et 45 sous.
Pierre Bourdie dit “Franc Archer”[2] a payé 10 sous 7 deniers.
Blanquet Lafont a payé 15 sous 6 deniers, tant pour la rente au Prane que pour la maison dans le bourg de Saint-Geyrac.
Nous avons payé à Hélie Brassac la dîme de la garde 7 sous[3].
Le 6 mai il a vendu à Jean Reynal ce qu’il tenait à la Sigonie pour 31 livres et 2 porcs et il m’a payé tout ce qu’il me devait de rente jusqu’à ce jour.
Jean de Monferrier a payé la dîme de 20 sous.
Etienne Badolen a payé 9 sous 6 deniers.
De plus, il a payé à la chapelle de Saint-Geyrac 2 sous 6 deniers[4].
Andrieu de la Grèlerie a payé 44 sous 6 deniers.
Peyraud a payé 40 sous pour la vente et les 8 deniers de rente pour une pièce de terre située au Bost qui était à Massoubre.
Huguet de Landrevie a payé la rente qu’il devait, située au Mas Deduch ainsi que pour un autre manse sur lequel il a cultivé du blé : 5 livres 12 sous 6 deniers et le remboursement des 10 livres que je lui avais prêtés en 1481.

Référence : Archives Départementales de la Dordogne. Dossier 12J46.

Charles VIII
“Musée de Condé
à Chantilly”





Denier sous Charles VIII

[1] Une messe coûte 2 sous 6 deniers.
[2] Peut-être notre arbalétrier ?
[3] La garde de Saint-Geyrac coûte 7 sous par année.
[4] Pour une messe.

Le Grand Périgueux

Le PLUI : Plan local d'urbanisme intercommunal

La révision du PLUI est lancée. Le calendrier est intense dans la mesure où le nouveau PLUI doit être validé en Février 2028. Le PLUI actuel, réalisé en 2019, sera bloqué à partir de Juin 2027.
Depuis 2019, de nouvelles lois ont été mises place. Elles apportent de nouvelles règles qui complexifient la mise en place du nouveau PLUI, notamment avec la loi Climat et Résilience, la loi « Accès au Logement et un Urbanisme Rénové » (ALUR), la loi Urbanisme et Habitat, …
Il ne s'agit plus aujourd'hui de réfléchir uniquement sur des zones constructibles. Il s'agit de réfléchir à un projet d'aménagement du territoire à l'échelle des 43 communes dans lesquelles les questions d'avenir de l'agriculture, d'avenir des réserves et de l'accès à l'eau, de la transition écologique, des différents modes de mobilités, de la protection contre les risques incendies, la question du ruissellement des eaux pluviales devront être traitées.
L'objectif législatif est de limiter la consommation des espaces agricoles et naturels de moitié. Cela veut dire que :

- De 2011 à 2020, il a été consommé 711 hectares sur le Grand Périgueux
- Donc de 2021 à 2030, il va falloir baisser de 52% cette consommation soit 341 hectares. Mais de 2020 à 2026, il a déjà été consommé 163 hectares. Il ne reste donc que 179 hectares consommables jusqu'en 2030 sur le Grand Périgueux.
- Et pour la période de 2031 à 2040, il faudra encore diminuer la consommation de 30% soit seulement 270 hectares sur le Grand Périgueux.

Les Zones d'Activités Économiques (ZAE) pour pouvoir accueillir des entreprises, ainsi que les communes qui sont dans l'obligation, selon la loi SRU, d'avoir 25% de l'habitat en logement social, seront prioritaires.
Il y aura donc très peu de terrains constructibles sur Saint Geyrac.
Cette révision générale du PLUI signifie aussi que les terrains actuellement constructibles sur la commune ne le seront plus. Plus aucun projet ne pourra être réalisé entre le mois de juin 2027 et le mois de Mars 2028 car le PLUI actuel sera gelé pendant cette période par la règle du « sursoir à statuer ». Nous vous tiendrons régulièrement informés.

Le retour de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

BACK

Le SMD3 a décidé d'arrêter la Redevance Incitative des Ordures Ménagères pour remettre la TEOM à partir du 01/01/2027.
La redevance incitative fonctionnait sur une déclaration volontaire des familles auprès du SMD3. Depuis 3 ans, environ 10% de la population du département ne s'est pas inscrite auprès du SMD3. Cela représente 8 millions d'euros sur 3 ans qui manquent dans le budget du SMD3. La TEOM sera payée en même temps que la taxe foncière. Les propriétaires devront se faire rembourser par leurs locataires.
De plus, dans le cadre de la redevance incitative, malgré la proposition de loi de la sénatrice Marie Claude VARAILLAS, refusée par le Parlement, il n'a pas été possible de mettre en place une tarification sociale pour les personnes dépendantes, vieillissantes qui utilisent des couches par exemple et produisent de nombreuses poubelles noires. Le retour de la TEOM va le permettre. Mais il ne faut pas oublier que la taxe d'enfouissement est toujours là. Elle ne cesse d'augmenter. Elle est passée de 17€ la tonne en 2019 à 69€ la tonne en 2026 et elle sera de 85€ la tonne en 2030.
Si le tonnage des sacs noirs repart à l'augmentation en 2026 et 2027, le SMD3 ne s'interdira pas de remettre la règle incitative avec des ouvertures limitées des bornes du sacs noirs comme aujourd'hui. Ça s'appelle la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative).
Il est donc de notre responsabilité de continuer à bien trier nos ordures ménagères pour ne pas augmenter les sacs noirs, sinon, les contraintes reviendront.



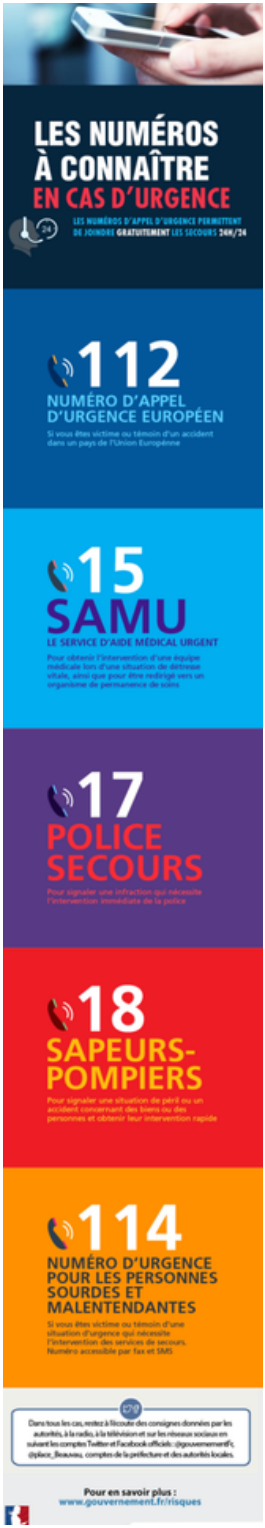

Maire de Saint-Geyrac : Nils FOUCHIER

- **1er adjoint : Eric GARNIER**
- **2ème adjointe : Cathy MOTHE**
- **3ème adjoint : Faustino FERREIRA DE SOUSA**

Conseillers Municipaux :

- **Emma BIGAND**
- **Delphine BOUET-CHAMBON**
- **Patricia DAOULAS**
- **Jean-Louis DUVALEIX**
- **Pierre GERARDIN**
- **Sara PEREIRA DE CARVALHO**
- **Philippe RICHARD**

Permanences du secrétariat de mairie :

- **le mardi de 9h à 12h**
- **le vendredi de 14h à 18h**

Contacts :

- **Téléphone : 05 53 06 70 77**
- **Mail : secretariat@mairie-saint-geyrac.fr**
- **Adresse : Mairie, 127 route du Plateau, 24330 Saint-Geyrac**

Bibliothèque Municipale :

- **HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :**
- **Mercredi de 14h30 à 18h30 et jeudi de 9h30 à 12h30**
- **Mail : bibliotheque@mairie-saint-geyrac.fr**
- **Tél : 05 53 06 13 20 ou Marie-José : 06 60 37 74 27**

Horaires des déchèteries :

- **Rouffignac :**

Lundi : 9h-12 /14h - 17h45
Mardi : Fermée
Mercredi : 9h-12h / 14h-17h45
Jeudi : 9h-12h / 14h-17h45
Vendredi : 9h-12h / 14h-17h45
Samedi : 9h-12h / 14h-17h45
Dimanche et jours fériés : Fermée

- **La Douze :**

Lundi et mardi : Fermée
Mercredi : 14h-17h45
Jeudi et vendredi : Fermée
Samedi : 9h-12h
Dimanche et jours fériés : Fermée

- **Saint-Crépin d'Auberoche**

Lundi et mardi : Fermée
Mercredi : 9h-12h
Jeudi et vendredi : Fermée
Samedi : 14h-17h45
Dimanche et jours fériés : Fermée

Pour les horaires d'été, consultez http://smd3.fr